



COORDINADORA
DE COLLES CASTELLERES
DE CATALUNYA

Je soussigné Miquel Botella, agissant en qualité de président de la Coordination des Colles Castelleres de Catalogne (la Coordinadora de Colles Castelleres de Catalunya),

CERTIFIE

Que ladite entité a demandé l'inclusion des *castells* dans l'Inventaire du Patrimoine ethnologique de la Catalogne, laquelle ayant participé conjointement avec d'autres experts à l'élaboration des contenus et du matériel ayant permis d'inclure les *castells* dans cet inventaire, dont la gestion et la maintenance dépendent du Département de la Culture et des médias de la *Generalitat* (Gouvernement autonome de Catalogne).

Et certifie également la véracité des affirmations incluses dans le formulaire d'inscription des *castells* sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, concernant l'obligation de ladite entité d'enregistrer l'inscription des *castells* sur sa page Web et lors de tout acte public réalisé avec l'emblème de la Convention, autant que possible et conformément aux directives mises en œuvre dans le cadre de l'application de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, et de divulguer la Convention parmi ses membres moyennant la publication d'une brochure d'information sur les *castells* comme élément du Patrimoine Culturel immatériel inscrit sur la Liste, où seront également présentées des explication sur la Convention.

En foi de quoi, le soussigné signe le présent document à Valls le 17 décembre 2009.

Miquel Botella
Président de la Coordinadora de Colles Castelleres de Catalunya

C. DE LA CORT, 1
APARTAT DE CORREUS 462
TEL. 977 605 206
FAX. 977 605 155
43800 VALLS

WWW.CCCC.CAT
CCCC@TINET.ES



COORDINADORA
DE COLLES CASTELLERES
DE CATALUNYA

Carrer de la Cort, n°1
43800 Valls
www.cccc.cat



Reçu CLT / CIH / ITH

Le 27 AOUT 2009

N° 158831

La Coordination des *Colles Castelleres* de la Catalogne, connaissant la possibilité de présenter la candidature des *castells* à l'inscription sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, en vertu des dispositions de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, approuvée à Paris le 3 novembre 2003 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), lors de sa 32^{ème} réunion, dans l'exercice de ses droits et pouvoirs, et de l'accord unanime daté du 28 mars de cette année.

AUTORISE

Le Centre de Promotion de la Culture Populaire et Traditionnelle Catalane du Département de la Culture et des Moyens de Communication du Gouvernement autonome de la Catalogne à réaliser les gestions nécessaires et pertinentes dans le but d'inscrire les *castells* sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO, ainsi qu'à éditer les matériels promotionnels correspondants sur n'importe quel support.

Et, en foi de quoi, nous signons la présente autorisation à Valls, le 1^{er} avril 2009.

Le président

Signé : Miquel Botella Pahissa